N° D_36_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.5 Subventions

Objet : Projets travaux demandes de subventions pour l'année 2027

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Procuration : 0
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 16 octobre 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 22 octobre 2026

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Alix DEL VILLAR, Jerome GAUBERT, Chantal ALBOUY, Philippe DUARTE-SOUSA, Laurence VIGNES, Laurent CHARRIE, Camille COMET, Timothée L'HOMEL

Excusés : José AVELINE, Kim ROMAN

Secrétaire de séance : Camille COMET

Monsieur le Maire présente aux membres présents un devis de la SAS VALLEZ TP située à 11410 Salles sur l'Hers concernant les travaux de voirie 2027 sur le chemin de Saint Roch.

Le devis estimatif n° 202600373 établi le 19 octobre 2026 s'élève à 34457,50 € HT soit 41349,00 € TTC.

Il précise ensuite le mauvais état du chemin cité ci-dessus et la nécessité d'effectuer les travaux. Il expose que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département de l'Aude.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents:

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Département de l'Aude pour l'année 2027 afin de pouvoir réaliser les travaux de voiries cités ci-dessus
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aides financières auprès de tout autre partenaire institutionnel susceptible de subventionner les travaux susvisés
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 23/10/2026

La secrétaire de séance
Camille COMET

Le Maire
Bernard PECH

Signé par la secrétaire de séance et par Monsieur le Maire le 23/10/2026

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 23/10/2026
011-211102751-D_36_2026-DE
A G E D I